N°126

CATHETER ANGIOPLASTIE VASCULAIRE ACTIF : Audit de suivi des indications de la liste des produits et prestations (LPP) sur 9 mois.

C.FOURAGE; M.VION; C.CHAPIROT; C.GOURIO; L.BAILLY
Service de pharmacie, CHU de Caen, Avenue de la Côte de Nacre, 14033 Caen Cedex

Introduction – Objectif :

- Obtention pour les cathéters d'angioplastie vasculaires actifs du **remboursement au titre V de la LPP à partir de mai 2017** pour certains fournisseurs mais uniquement dans l'indication d'une **sténose de novo.**
- **Objectif** : analyser la conformité des indications aux modalités de prise en charge de la LPP et obtenir un bilan financier.

Matériel & méthodes :

- **Audit** de suivi des indications de pose sur 9 mois (de juillet 2017 à mars 2018).
- **Analyse** du montant financier.

Résultats :

- Analyse de **27** dossiers sur 34 dossiers patients avec **55,56 % conformes** et 44.44 % non conformes
- Principales causes de non-conformités retrouvées : **resténose** de la même zone ou **resténose intra-stent**.
- Montant financier : **10 800 euros** (400 euros HT par unité).

CAUSES DE NON CONFORMITÉ

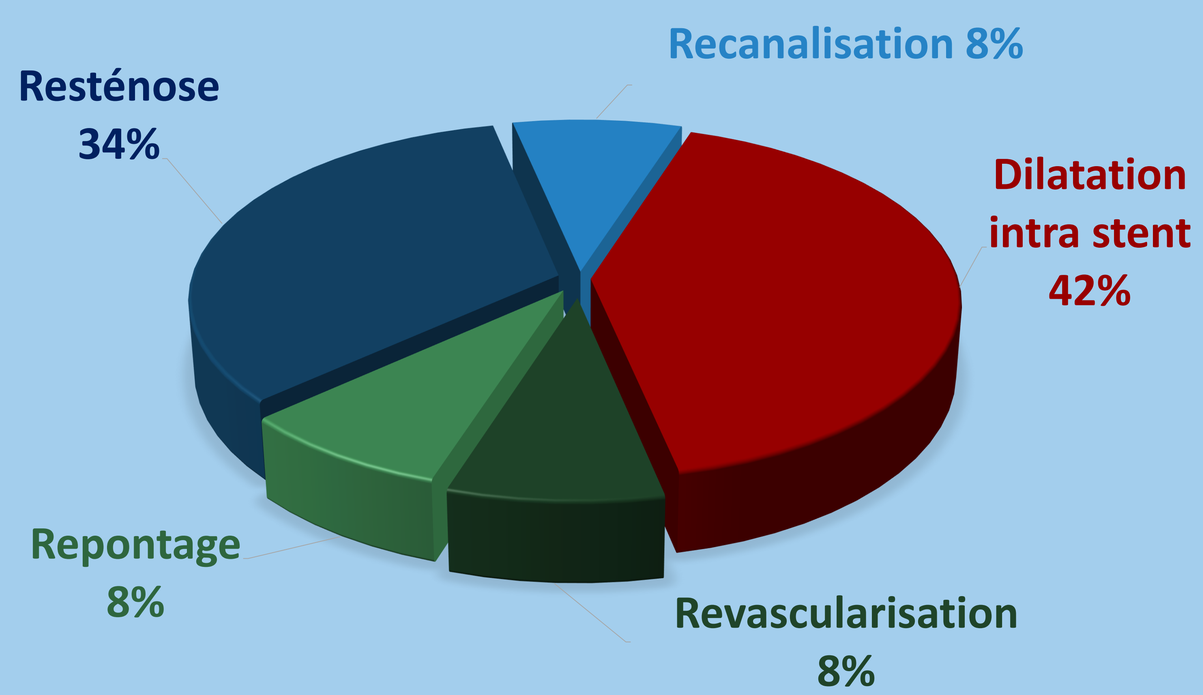

TRAÇABILITÉ : CODAGE DIM (DÉPARTEMENT D'INFORMATION MÉDICALE)

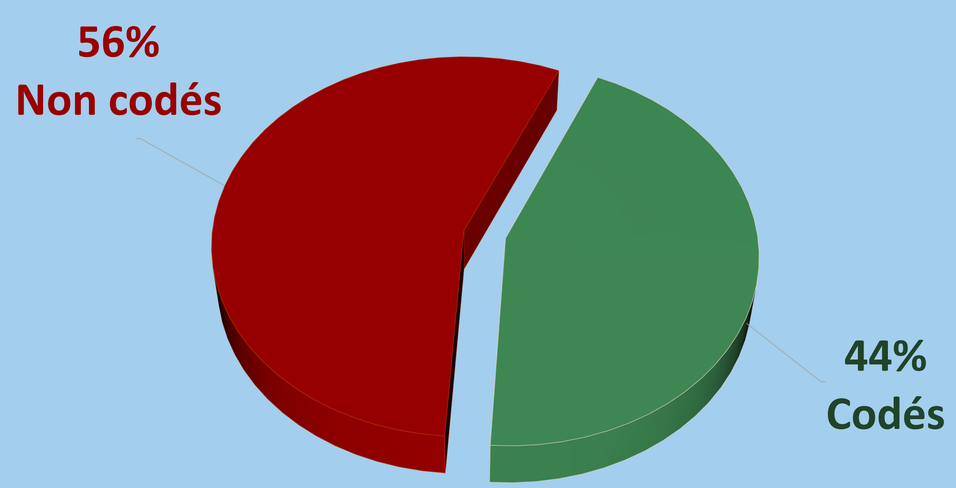

Discussion/ Conclusion :

- Les dossiers non analysables sont dus à une absence de données (caractère de novo ou non).
- **Au vu de l'augmentation croissante des gammes de dispositifs sur la LPP titre V, la sensibilisation et la formation des équipes à la problématique de traçabilité pour ces produits non implantables est une nécessité.**
  Nous avons envisagé un contrôle systématique via le département d'information médicale mais celui-ci est complexe en absence de codage spécifique.
- Le remboursement dans l'indication de « **resténose** » (principale cause de non-conformité retrouvée) est actuellement en attente. Son obtention permettra un respect de la LPP ainsi qu'une **augmentation du nombre de poses et du montant financier**.

***Mots clés**: bon usage, audit, LPP, CAVA, sténose*

EUROPHARMAT – Nancy – 16 & 17 octobre 2018